



## Activité JEUNES

### Initiation et Pratique du VTT

### REGLEMENT Ecole de VTT

**Saison 2021 / 2022**

#### **VELO CLUB DE BRIGNAIS**

SALLE DU GARON **3**, BOULEVARD DES SPORTS **69530 BRIGNAIS**

AGRÉMENT **D R D J S R A** N° **69.01.1146** DÉLIVRÉ LE **04 OCTOBRE 2001**

[HTTP://WWW.VELO-CLUB-BRIGNAIS.COM/](http://www.velo-club-brignais.com/)

L'école de VTT est une structure dépendante du **VELO CLUB DE BRIGNAIS** affilié à la FFC sous le numéro 16 69 089. Elle est composée d'une équipe d'animateurs diplômés FFC (Fédération Française de Cyclisme) qui propose une formation à des jeunes pratiquants pour la découverte du VTT dans le cadre des loisirs, de l'initiation et la pratique en vue de tests pour la préparation aux rencontres sportives fédérales et à la compétition.

Les disciplines concernées sont : DH (descente), XC (cross-country, randonnée), TRIAL (maniabilité du vélo), CO (course d'orientation). Des séances spécifiques d'Acquisitions Techniques sont assurées par un moniteur diplômé, breveté d'Etat, pour développer une réelle progression technique adaptée à la propulsion, à l'équilibre et à la conduite de trajectoire.

#### **1° FONCTIONNEMENT**

La capacité d'accueil est fixée en début de saison par le responsable de l'école de VTT, en fonction de l'encadrement et des règlements FFC. Les activités sont ouvertes aux jeunes âgés de 9 à 16 ans dans l'année (filles et garçons) :

**PUPILLES :** Nés en 2012 et 2013

**BENJAMINS :** Nés en 2010 et 2011

**MINIMES :** Nés en 2008 et 2009

**CADETS :** Nés en 2006 et 2007

L'école est **ouverte tous les samedis de 9H00 à 12H00 pour tous les groupes**. Le rendez-vous est fixé à **8H50 au siège du Vélo Club de Brignais** (salle du Garon 3, bd des sports) et le retour aux alentours de 12 H **au même endroit**.

Les trajets (domicile / Siège du VCB / domicile) sont sous l'entière responsabilité des parents.

Sauf avis contraire, **l'école est fermée pendant les vacances scolaires**.

#### **Responsables :**

Monsieur **Guillaume BOTTI (BF2)** est le responsable de l'école VTT

**Messieurs Bernard RAGARU, Pascal CHAVANCE sont les animateurs diplômés d'Etat (BF2) Léo LAVOST et Pierre GRILLON sont les animateurs suppléants**

En cas d'absence, le responsable (ou ses suppléants) désignera un remplaçant pour assurer le cours. Le responsable de la sortie peut se faire accompagner par des membres du club ou des parents pratiquant régulièrement le VTT.

### **Tarif de la tenue du club :**

Le port du maillot du club du VCB est obligatoire à l'entraînement, dans les sorties organisées par le club et les compétitions. Le VCB prend en charge 50% du prix d'achat des articles vestimentaires des jeunes de l'école de VTT (moins de 17 ans) : maillot, cuissard du Club.

### **Adhésion et inscription :**

Pour être admis, le jeune doit être adhérent au Vélo Club de Brignais, avoir réglé sa cotisation et avoir souscrit une licence FFC. L'école de Vélo est ouverte aux jeunes âgés de 9 ans à 16 ans dans l'année, possédant un VTT adapté, réglé à sa taille et en état de fonctionnement. Lors de son inscription, un dossier est remis aux parents. Ils devront le retourner, complété et signé. Le dossier comprend - **Le règlement intérieur – La demande d'adhésion au VCB signée faisant office d'autorisation parentale– et l'autorisation relative au « droit à l'image »**

### **Essai :**

Dans la mesure où un jeune désirerait faire un essai avant de confirmer son engagement définitif à l'école, il ne pourra le faire qu'en souscrivant une **« licence Accueil FFC »**.

Dès la première séance, il devra cependant fournir une **autorisation parentale et un certificat médical de non contre-indication au sport cyclisme daté de moins de trois mois.**

Il devra acquitter la licence JEUNES sous un délai de 15 jours maximum après la séance d'essai si l'enfant continue le VTT avec l'école du VCB.

## **2° VIE A L'ECOLE DE VTT**

### **Comportement :**

L'encadrement de l'école de VTT prend toutes dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes qui lui sont confiés avec, en particulier :

- La vérification des organes de sécurité sur le vélo,
- Le port du casque, qui est, dans le cadre de l'école, obligatoire,
- Le respect des règles de vie commune (respect d'autrui, du matériel, discipline lors des séances, assiduité aux cours, prudence)

**Les parents doivent s'assurer que le matériel (le vélo) est en parfait état de fonctionnement avant chaque cours. Les encadrants ne peuvent assurer la maintenance des vélos.**

En cas de non-respect de ces consignes, l'encadrement sera amené à prendre des mesures adaptées qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire, voire définitive, après en avoir informé les parents.

### **Liste du matériel :**

Les jeunes doivent avoir, à chaque séance, le matériel suivant :

- **VTT en bon état et correctement entretenu** : freins, pneus, transmission
- **Casque en bon état obligatoire**, réglé et conforme aux normes en vigueur
- **Gants longs obligatoires**
- **Nécessaire de réparation** en cas de crevaison (chambre à air adaptée au VTT et pompe avec raccord adapté)
- **Ravitaillement** liquide et solide

### **Rencontres sportives Fédérales et Compétitions :**

Le responsable de l'école de VTT (ou ses suppléants), en accord avec le jeune et ses parents, décident de l'inscription aux différentes épreuves. Tenue du Club obligatoire.

### **Assurance :**

Le pratiquant est couvert par l'assurance de base de la licence FFC. Des assurances complémentaires sont envisageables auprès de la Fédération.



**(DOCUMENT A CONSERVER)**

**VELO CLUB DE BRIGNAIS**

**Président :**

**JEAN-MICHEL BELIN**

**06 51 73 93 07**

**Jeanmichel.belin@free.fr**

**ECOLE DE VTT**

**RESPONSABLE DE L'ECOLE :**

**GUILLAUME BOTTI :**

**06 24 31 17 33**

**guillaume.botti@gmail.com**

**SECRETARIAT :**

**Delphine BOTTI : VTT.BRIGNAIS@GMAIL.COM**

**Soutiens:**

**Christelle CHANAVAT : VTT.BRIGNAIS@GMAIL.COM**

**ENCADRANTS :**

**Guillaume BOTTI**

**Bernard RAGARU**

**Pascal CHABANCE**

**Leo LAVOST**

**Pierre GRILLON**

**Aurelien COUDERT**

**Erwan LE SAUX**

**Antoine CIOLINO**

**Nicolas PLATARET**

# **Les SEPT points de contrôle à effectuer par le jeune Vététiste avant chaque séance à l'Ecole V T T du Vélo Club de Brignais.**

## **1° Le gonflage des pneumatiques.**

En V T T, la bonne pression est essentielle pour une bonne accroche au sol. Elle s'étale entre 2,9 et 3,5 bars selon l'état du terrain (boueux, humide, sec, caillouteux, bitume)

## **2° La chaîne**

Elle demeure un élément mécanique majeur dans le système de transmission. Vérifier son état de propreté, nettoyer et huiler si nécessaire avec de l'huile de vaseline.

## **3° Le système de freinage**

Vérifier l'écartement des patins par rapport à la jante, l'état des câbles et le serrage des serre-câbles. Les gaines et les câbles doivent être lubrifiés régulièrement. Sauf pour les gaines autolubrifiantes, utiliser de l'huile de vaseline. L'utilisation des freins à disque nécessite un entretien spécifique avec une attention particulière.

## **4° Le dérailleur**

Retirer les corps étrangers au niveau des galets. Lubrifier les câbles, si nécessaire au niveau des axes des galets. S'assurer du bon fonctionnement du passage des vitesses. « Ne pas croiser la chaîne », éviter la position : - Grand Plateau avec Grand Pignon –

## **5° S'assurer du bon serrage**

De la tige de selle, de la selle, des pédales, des axes de roue sur le cadre et la fourche. Pour serrer correctement la roue avec le système serrage rapide, procéder ainsi : A - visser l'écrou, B - fermer le levier. Pour une activité Randonnée, la selle est réglée à la bonne hauteur lorsqu'en position assise le cycliste touche le sol avec la pointe des pieds. Le serrage du guidon, de la potence nécessite un soin particulier réalisé entre 17 et 23 Newton/mètre.

## **6° Emporter les accessoires de réparation**

Pompe avec raccord adapté à la valve de la chambre à air, deux à trois démonte pneus, deux chambres à air de dimension des roues, un ensemble de réparation.

## **7° Pratiquer avec un équipement complet indispensable**

Pour toutes activités cyclistes V T T le casque de protection est obligatoire. Les gants, les lunettes, le porte-bidon, le bidon avec une boisson, des barres de céréales sont recommandés pour la randonnée. Certaines activités spécifiques comme la Descente obligent le port du casque intégral, de genouillères, coudières et ceinture dorsale.

V C Brignais 3, bld des Sports 69530 BRIGNAIS site : <http://www.velo-club-brignais.com/> Courriel : [contact@velo-club-brignais.com](mailto:contact@velo-club-brignais.com)

## **Feuille à nous retourner, remplie et signée.**

**(Vous gardez les feuilles 1 - 2 - 3 - 4)**

Le responsable de l'école VTT est chargé de l'application du présent règlement intérieur. Il peut évoluer en fonction des modifications réglementaires, fédérales et des décisions du CA du VELO CLUB DE BRIGNAIS, dont il fait membre. Toute modification sera diffusée aux parents et portée à la connaissance des adhérents.

Ce règlement intérieur vaut pour l'**autorisation parentale** qui **autorise** le Président du VELO CLUB, le Responsable de l'**Ecole de VTT** ou son suppléant, à prendre toutes les mesures nécessaires concernant les soins de première urgence lors des activités organisées par le Vélo Club de Brignais, en déchargeant celui-ci de toute responsabilité en cas d'accident.

### **4° DROIT A L'IMAGE**

*Je soussigné,*

NOM. .... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... VILLE .....

Déclare être le parent ou le représentant légal du mineur : .....

Et avoir l'autorisation légale de signer cette autorisation en son nom.

Autorise le VELO CLUB DE BRIGNAIS et son école de VTT à le photographier et éventuellement le filmer dans le cadre des différents événements organisés par l'association ou en lien avec l'association (participations aux entraînements, aux compétitions, aux sorties ...).

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de son image dans le but d'informer et de communiquer sur l'association, notamment sur le site internet de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier ou support numérique tel que l'INFO VELO) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre du VELO CLUB DE BRIGNAIS et SON ECOLE VTT qui trouverait son origine dans l'exploitation de son image dans le cadre précité.

Fait à ..... Le .....

**Signature**

*(Père\*, mère\*, tuteur légal\*)*

Faire précéder de la mention

**« Lu et Approuvé »**